



MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SÉMINAIRE EXPLOITANTS CAT AVION

Vendredi 15 octobre 2021

CYBER SECURITÉ

Anne Frisch
Directrice de Programme cyber-sécurité



Introduction

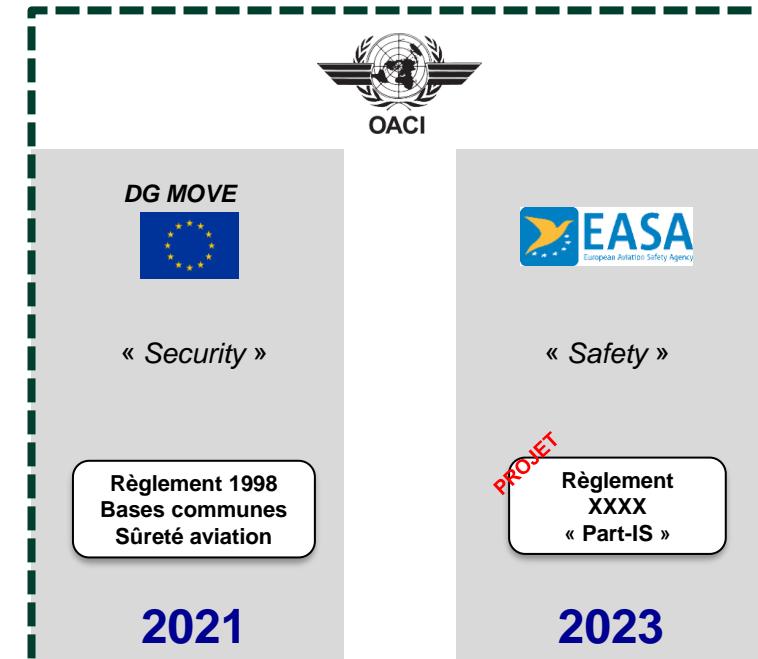
La cyber sécurité est (entre autres)
une composante de la safety

Elle vise à se protéger et à être résilient
face à tout acte malveillant qui viserait à aboutir
à l'indisponibilité, à la perte d'intégrité voire de confidentialité
des données et des systèmes d'information

Réglementation CYBER

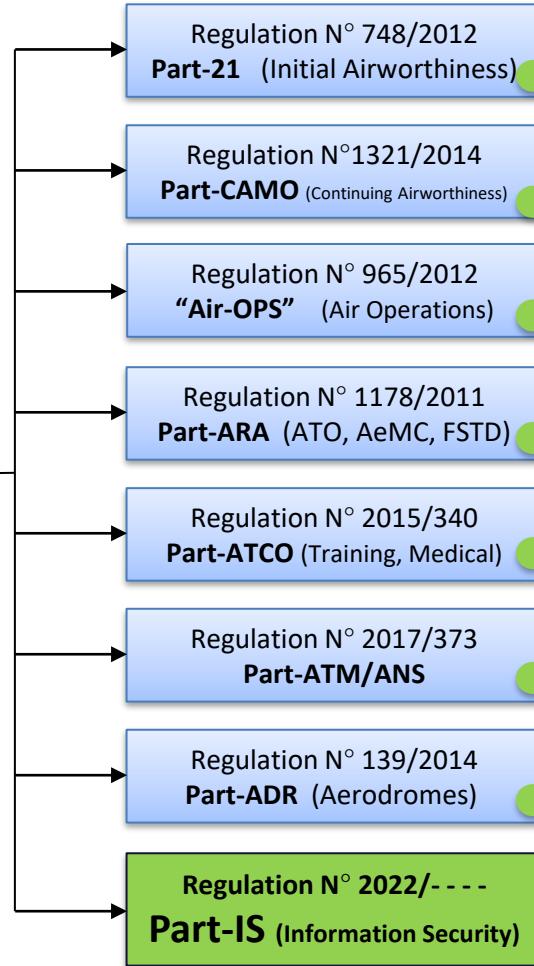


ANSSI



DGAC / DSAC

Regulation (EU)
2018/1139
(Basic Regulation)



- Cross-reference avec la Part IS dans les règlement existants

**Conformité
aux exigences cyber**
=
Condition du CTA
(Certificat de Transporteur Aérien)

→ **AMC** Acceptable Means of Compliance
GM Guidance Materials

Règlement Part-IS : Echéancier

Objectifs EASA	Depuis 11 juin 2021	Consultation interne CE « Opinion »
	2 ^{ème} semestre 2022	Adoption
	2 ^{ème} semestre 2023	Applicable
	2 ^{ème} semestre 2024	Conformité 100%

Règlement Part-IS : Exigences

1) Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI / ISMS)

- Analyse des risques
- Traitement des risques
- Amélioration continue

2) Notification des incidents cyber avec impact safety



← Cohérence →



← Cohérence →

Un référentiel unique



s'inspire



Conformité

Conformité

DG MOVE



« Security »

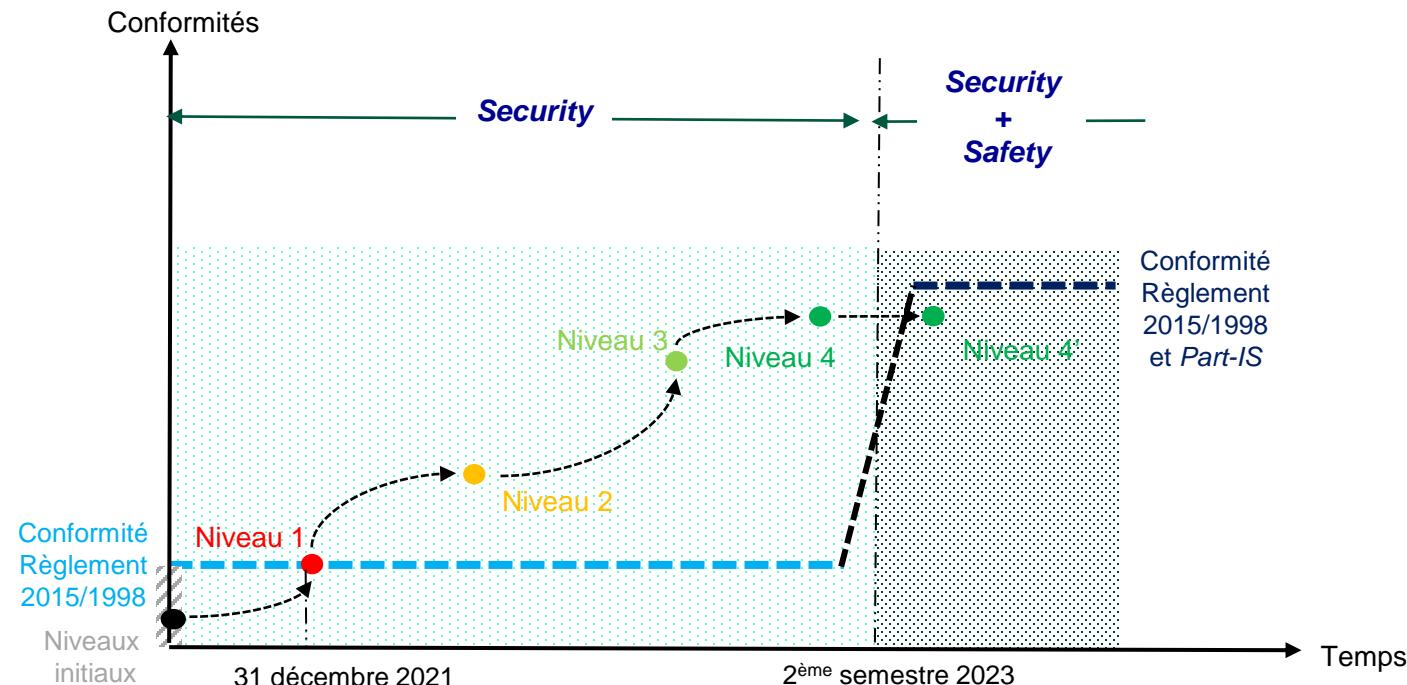
Règlement
2015 / 1998



« Safety »

PROJET
Règlement
Part-IS

Cadre de Conformité Cyber France (3CF)



Conclusion – Message N°1

La cyber sécurité est une composante de la safety (entre autres)



Articulation (voir l'intégration) incontournable
entre le SMS et le SMSI

Conclusion – Message N°2

La cyber sécurité ne peut pas être traitée en « silos »

